



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 25
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-271 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - ZONE DE MASSAS A SAINT CLAIR - CESSIION DE PARCELLE A
MONSIEUR VIOLA**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par délibération en date du 2 avril 2019, Annonay Rhône Agglo avait délibéré afin de céder un tènement de 998 m² à Monsieur Giovanni Viola, sur la zone de Massas à Saint Clair.

Cette délibération spécifiait que l'acquéreur disposait d'une année pour concrétiser cette acquisition.

Pour des raisons financières et surtout à cause de l'épidémie de la Covid-19, cette vente n'a pu être finalisée dans les temps.

La situation étant plus favorable, Monsieur Giovanni Viola souhaite concrétiser l'acquisition de cette parcelle située dans le prolongement de son bâtiment actuel afin d'y développer son activité.

Il est donc proposé, de délibérer à nouveau afin de vendre à Monsieur Giovanni Viola, la parcelle cadastrée B 1619 de 998 m², en l'état, aux mêmes conditions que lors de la précédente délibération, soit au prix de 27 € HT /m², pour un montant total de 26 946 € HT.

Il est précisé que la signature de l'acte devra intervenir dans un délai maximal d'un an à compter de la date de cette délibération, sauf accord exprès entre les parties.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-37,

VU la délibération du bureau communautaire BC-2019-93 du 2 avril 2019,

VU l'avis de l'agence France Domaine en date du 1^{er} juin 2022,

VU le plan ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CÈDE la parcelle cadastrée B 1619, zone de Massas, sur la commune de Saint Clair, d'une surface de 998 m², au prix de 27 € HT/m² soit un total de 26 946 € HT, à Monsieur Giovanni Viola, ou à toute autre personne s'y substituant de droit, pour y développer son activité,

PRÉCISE que l'acquéreur prend en charge les frais de notaire liés à l'acquisition du tènement,

PRÉCISE que la signature de l'acte devra intervenir dans un délai maximal d'un an à compter de la date de cette délibération, sauf accord exprès entre les parties,

HABILITE Monsieur le Président à statuer sur cette dérogation et à signer toute pièce s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22
Affiché le : 12/07/22
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34187-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET